## COMMUNE DE FONTAINE SOUS PREAUX

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DECEMBRE 2022**

Date de convocation : 28 novembre 2022

Membres en exercice :

15

Membres présents : 9

Dominique CHAMBON, Astrid CONSTANTIN, Francis DEBREY, Emmanuel DEMOUGE, Antoine FORGAR, Evelyne HUROT, Nadine LECOMTE, Karine MAUREY, Laurent SUBLARD formant la majorité des membres en exercice.

Membres excusés: Bruno CARLIER (avec pouvoir donné à Emmanuel DEMOUGE), Victoire DUFRESNE (avec pouvoir donné à Antoine FORGAR), Jean GOUVERNEUR (avec pouvoir donné à Francis DEBREY), Linda GUITTET (avec pouvoir donné à Karine MAUREY), Anne LANGARD (sans pouvoir), Philippe RUMINY (sans pouvoir).

Membres votants

9

Membres représentés :

4

Présidence

Francis DEBREY

Secrétaire :

**Dominique CHAMBON** 

OBJET: RESTRUCTURATION DE LA MAIRIE, RESTRUCTURATION DE L'ANNEXE DE LA MAIRIE ET REQUALIFICATION DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE – ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX SUITE A LA RECONSULTATION POUR LE LOT 07 « ENDUITS SUR FAÇADES »

Suite à la liquidation judiciaire de la société ML Construction prononcée par le Tribunal de Commerce de Rouen en date du 13 septembre 2022, une nouvelle consultation a dû être lancée pour réattribuer les travaux restant à effectuer concernant le lot n° 07 « Enduits sur façades ».

Une procédure de marché avec mise en concurrence restreinte et sans publicité a été lancée. 7 entreprises ont été sollicitées, 3 ont répondu, dont l'entreprise Hermay-Coruble qui présente l'offre la plus avantageuse économiquement d'un montant de 27 500,00 € HT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le rapport d'analyse des offres établi par la maîtrise d'œuvre,

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Prend acte de la liquidation judiciaire de la société ML Construction prononcée par le Tribunal de Commerce de Rouen en date du 13 septembre 2022,
- Décide d'attribuer le lot 07 « Enduits sur façades » du marché de travaux pour la restructuration de la mairie, la restructuration de l'annexe de la mairie et la requalification de la Place de la République à l'entreprise HERMAY CORUBLE pour un montant de 27 500,00 € HT,

- Autorise Monsieur le maire à signer le marché avec l'entreprise attributaire,
- Autorise Monsieur le maire à signer des modifications du marché, en moins-value, ou dépourvues d'incidence financière ou générant une plus-value inférieure à 5% du montant initial du marché, dans le respect du montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération.

POUR EXTRAIT CONFORME, LE MAIRE.



A ETABLIR EN DOUBLE EXEMPLAIRE

## BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RECEPTION \*

COLLECTIVITE

COMMUNE DE FONTAINE-SOUS-PREAUX PLACE DE LA REPUBLIQUE 76160 FONTAINE-SOUS-PREAUX

| DATE | FNVOI | · 05/1 | 2/2022 |
|------|-------|--------|--------|
|      |       |        |        |

| Désignation des pièces : objet  | Référence de l'acte<br>(n° délib ou AR, DC, CO + N° +<br>Date) | Observations éventuelles de pré-<br>contrôle de légalité |  |
|---|--|--|--|
| Demande de subvention au titre du FAA fonctionnement 2022 auprès de la MRN  | Délibération n° 2022/28  | A lacoupan manager set alus<br>extracti                  |  |
| Subvention au Club Claire Fontaine  | Délibération n° 2022/29  |  |  |
| Subvention au Chœur Harmonia de<br>Bihorel  | Délibération n° 2022/30  |  |  |
| Restructuration de la mairie, estructuration de l'annexe de la mairie et requalification de la Place de la République - Attribution du marché de ravaux suite à la reconsultation pour e lot 03 « gros œuvre »          | Délibération n° 2022/31  |  |  |
| Restructuration de la mairie, estructuration de l'annexe de la mairie t requalification de la Place de la République - Attribution du marché de la vaux suite à la reconsultation pour e lot 07 « enduits sur façades » | Délibération n° 2022/32  |  |  |
| destructuration de la mairie,<br>estructuration de l'annexe de la mairie<br>t requalification de la Place de la<br>dépublique – Avenants aux marchés<br>e travaux   | Délibération n° 2022/33  |  |  |
| estauration de l'église – Attribution es marchés de travaux   | Délibération n° 2022/34  |  |  |
| convention-cadre d'adhésion aux nissions optionnelles du CDG 76   | Délibération n° 2022/35  |  |  |
| convention d'adhésion au Pôle Santé<br>Prévention du CDG 76   | Délibération n° 2022/36  |  |  |
| omination d'un correspondant  | Délibération n° 2022/37  |  |  |

| Désignation d'un référent « Plan intercommunal de sauvegarde » auprès de la MRN | Délibération n° 2022/38 |  |
|---|-------------------------|--|
| Plan de sobriété – signature de la<br>charte d'engagement Ecowatt               | Délibération n° 2022/39 |  |
| Vœu relatif à l'indexation de la DGF<br>sur l'inflation                         | Délibération n° 2022/40 |  |
| Vœu de soutien au projet de Service<br>Express Métropolitain                    | Délibération n° 2022/41 |  |





<sup>\*</sup> seuls les documents répondant à l'obligation de transmission doivent être communiqués à la préfecture